



Alès, le 17 septembre 2012

L'Inspectrice de l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les enseignants des écoles publiques d'Alès 2

Inspectrice de l'Education Nationale Marie-Christine KAYSEN

> Conseillers Pédagogiques de Circonscription Sophie PASQUALETTI Jean-Michel VIVES

> > Secrétariat Linda CHAZALON

> > > <u>Téléphone</u> 34 66 30 16 99

<u>Télécopie</u> 04 66 30 16 28

Ce.0300073s@ac-montpellier.fr

Inspection de l'Education Nationale Alès II 13 bis Rue Pasteur 30100 Alès

> Affaire suivie par : Jean-Michel VIVES

Objet : Note concernant l'organisation de l'EPS dans les écoles

## 1. Organisation des activités en EPS

L'enseignement de l'EPS en maternelle se réfère au domaine agir et s'exprimer avec son corps. Les programmes de 2008 proposent pour l'élémentaire un horaire global annualisé de 108 heures en EPS. Ceci permet d'organise l'enseignement de manière globale et éventuellement transversale en fonction de projets simultanés ou successifs et de blocs horaires adaptés et variables selon les semaines et les mois.

Pour enseigner l'EPS en classe, il est indispensable d'organiser les enseignements selon une programmation annuelle au niveau de l'école. On veillera d'une part à diversifier les activités proposées dans les différentes classes en prenant en compte la notion de parcours scolaire de l'élève. On aura à cœur de proposer dans chaque classe des activités qui se référent aux différents domaines de compétences.

Cycles	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
1	Réaliser une action que l'on peut mesurer	Adapter ses déplacements à différents types d'environnements	Coopérer et s'opposer individuellement	Réaliser des actions à visée esthétique, artistique ou expressive
2	Réaliser une performance		ou collectivement	Concevoir et réaliser des actions à visée expressive, artistique, esthétique
3	Réaliser une performance mesurée (en distance, en temps)			

Il est recommandé de prévoir six séances au minimum par module.

L'apprentissage de la natation est une priorité tant nationale que départementale. Quand les structures le permettent, je souhaite qu'un module d'apprentissage soit mis en place.

Chaque enseignant communiquera sa programmation pour l'année au CPC EPS en renseignant un formulaire en ligne. Lorsque deux enseignants se partagent une

classe (temps partiels, décharge de direction ...), u ne seule progression sera envoyée au nom du titulaire de la classe.

## 2. Intervenants extérieurs

Rappel des textes et documents de référence :

Circulaire IA du 25 août 2009 : mise en œuvre de s projets en EPS et dans les pratiques artistiques nécessitant le recours à un intervenant extérieur.

Fiche DSDEN : « participation d'intervenants extérieurs en EPS et dans les pratiques artistiques à l'école publique »

Un projet de partenariat avec un intervenant extérieur peut être envisagé pour une activité dans laquelle l'enseignant souhaite disposer d'un point d'appui. Lorsqu'une classe souhaite faire appel à un intervenant extérieur, l'enseignant doit rédiger un projet pédagogique, une fiche navette et un projet d'intervention. Ces documents sont envoyés pour validation à l'IEN. L'intervention ne peut démarrer qu'après réception des documents signés.

Le recours à des intervenants extérieurs ne se justifie pas au cycle 1 sauf à titre exceptionnel en fonction de certains projets. Dans ce cas, on sollicitera l'IEN <u>avant le montage du projet</u>.

## 3. Rencontres sportives

Une rencontre sportive permet de finaliser un module d'apprentissage dans une APSA et de développer des compétences sociales et civiques. Toute classe participante s'engage à respecter les modalités d'organisation des rencontres et la logique de constitution des équipes.

L'animation pédagogique du 10 octobre 2012 proposera des contenus, la mise en place d'un « livret mémoire » pour l'élève, le calendrier des rencontres.

## 4. Classes de découverte

Les documents administratifs sont en ligne sur l'espace **DOKIA** 

Les activités EPS suivies en classe de découverte seront incluses dans la programmation de la classe si le séjour a une dominance EPS. On veillera à ce que le projet soit un réel projet pour la classe et non pas un contenu conçu avant tout par la structure d'accueil. Ainsi, les enseignants responsables d'un tel projet devront s'assurer de l'inscription du centre d'accueil sur la liste des centres agréés. Par ailleurs, un séjour à dominante EPS devra être construit autour d'une APSA qui sera pratiquée à plusieurs reprises pendant le séjour.

L'Inspectrice de l'Education Nationale

Marie-Christine KAYSEN

Annexes:

Progressions en EPS pour le CP et le CE1
Progressions en EPS pour le cycle 3
Remplir sa programmation en ligne